

Réf: Dossier 350357

Avis de constitution

SOCIETE « CLUBS DES MIGNONS » en abrégé « CDM »

Siège ABIDJAN PORT-BOUET JEAN FOLLY, après le
marché, Section AL, Parcelle 405, Lot 405, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/09/2024, et enregistrés au CEPICI le 03/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CLUBS DES MIGNONS » en
abrégé « CDM »

Objet : - Enseignement préscolaire
- Enseignement Primaire..Et pour la réalisation
de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PORT-BOUET JEAN FOLLY, après le
marché, Section AL, Parcelle 405, Lot 405, Ilot 10

Dirigeant(s) M HOUNWANOU ATOVI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10776 du 21/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°64390/GTCA/RC/2024 du 21/10/2024

